

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD195-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	58
Votants	71
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 14 décembre 2018

LE 20 décembre 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : EVALUATION A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DU GRAND PERIGUEUX

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULIER, DORET, PAUL, SALOMON.

MM. MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, PUYRIGAUD, CHASTENET, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, GIRAUDEL, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : SALINIER, KERGOAT, MOULENES, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM.: BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, BREAU, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LACOSTE, MERILLOU, COUDERC, DUNOYER, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, MATHIEU, GUILLEMET, LOURD, REYNET, GRELLETY, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, MONTORIOIOL.

POUVOIRS :

Mme MOULENES	Pouvoir à	M. LE PAPE	M. DUCENE	Pouvoir à	M. LECOMTE
M. BELLEBNA	Pouvoir à	M. ROUSSARIE	M. GARRIGUE	Pouvoir à	M. FRADON
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET			
M. MONTORIOIOL	Pouvoir à	Mme FAURE			
M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS			
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION			
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. LE ROUX			

OBJET : EVALUATION A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DU GRAND PERIGUEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la communauté d'agglomération, en sa qualité de pilote, est chargée d'évaluer les résultats du contrat de ville, en lien avec tous les signataires du contrat et les habitants, et ce en deux temps :

- à mi-parcours de la mise en œuvre du contrat (pour réajuster la stratégie déployée)
- puis à la fin du contrat (afin d'apprécier les résultats vis à vis de la stratégie initiale).

Que l'évaluation est une étape déterminante à plusieurs titres. Outre la mise en lumière de la plus-value des actions engagées dans le contrat de ville, elle peut donner à voir les changements attendus pour les habitants des quartiers et produire des enseignements pour le pilotage et la mobilisation d'autres engagements.

Que le Contrat de ville 2015-2020 du Grand Périgueux a été signé par 23 partenaires le 29 juin 2015, suite à l'identification des quartiers prioritaires par l'Etat et à la réalisation d'un diagnostic partagé. Il a permis l'élaboration d'une stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers de la politique de la ville sur l'agglomération, avec pour objectifs de :

- réduire les écarts de développement entre les quartiers et le reste de l'agglomération ;
- assurer l'égalité entre les territoires et leurs habitants ;
- améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Que pour conduire ce travail d'évaluation, une méthodologie rigoureuse a été déterminée en interne, en s'appuyant sur les recommandations méthodologiques du guide de l'évaluation émanant du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et en capitalisant les éléments disponibles.

Considérant que le rapport d'évaluation fait ainsi l'objet d'une analyse croisée :

- des bilans fournis par les porteurs de projets chaque année ;
- des contributions fournies par les partenaires (données chiffrées et qualitatives);
- des avancées significatives et des priorités « orphelines » pour dégager la feuille de route jusqu'en 2020.

Que ce travail a été conduit en concertation avec les institutions, les associations et les habitants et fait l'objet de deux rencontres spécifiques en décembre 2017 et octobre 2018. Le rapport a été prévalidé en comité de pilotage du 16 octobre 2018 par les partenaires signataires et doit être présenté pour approbation en conseil communautaire.

Que cette évaluation intermédiaire est conçue comme un regard sur les 3 années passées (2015-2016-2017) qui vient conforter le suivi effectué chaque année sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire (rapports annuels). Trois dimensions ont été analysées, constituant les trois parties du rapport.

Que si la géographie prioritaire ne polarise pas seule l'accueil des ménages les plus fragiles de l'agglomération, la fonction d'accueil des QPV pour les ménages les plus fragiles continue de s'accroître. En effet, les quartiers continuent de jouer leur rôle de « sas » dans les trajectoires des ménages, entre ceux qui les quittent suite à des évolutions positives et les nouveaux arrivants qui présentent des difficultés caractéristiques de l'intervention de la politique de la ville (revenus les plus faibles, situations de grande précarité sociale, éducative, déscolarisation, faiblesse des qualifications professionnelles, difficulté de mobilité, etc.).

Considérant que d'autres territoires en « veille active » (Hauts d'Agora, La Gare) ou « fragilisés » (Pagot, Les Mondoux) accueillent des publics fragiles et des phénomènes de violence et d'insécurité. Par ailleurs, à ces quartiers déjà connus, s'ajoutent d'autres résidences en cœur de ville qui connaissent une baisse de leur attractivité et une spécialisation de leur peuplement (accueil de familles monoparentales sans ressource), comme La Grenadière et Combes des Dames.

Que pour autant, plusieurs éléments positifs sont à relever :

- un contexte économique plus favorable (légère baisse du nombre de demandeurs d'emploi en 2017 et baisse du chômage de longue durée) ;
- un rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale qui s'amorce à l'échelle de l'agglomération (même si ce desserrement sur les QPV reste lent) ;
- une mobilisation forte des partenaires associatifs, institutionnels et habitants ;
- des projets structurants qui vont directement impacter les QPV (Pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines, Grand Quartier de la Gare, Digital Valley, Pôle d'échanges multimodal).

Que de nombreuses actions et dispositifs, souvent mis en œuvre par les associations (à 73%), ont bénéficié de financements dans le cadre de l'appel à projets annuel et partenarial sur ces 3 ans : plus de 160 actions pour 43 porteurs de projets (dont Le Grand Périgueux), majoritairement dans les domaines de la cohésion sociale, et transversale c'est à dire concernant plusieurs quartiers (60% des actions), plusieurs thématiques ou plusieurs acteurs.

Considérant qu'ont ainsi été mobilisés plus de 4 M€ d'euros de financements pour les programmations 2015, 2016 et 2017 (dont 711.000 € de subventions du CGET et 408.000 € de participation du Grand Périgueux hors ingénierie).

Que l'un des enjeux forts de l'évaluation intermédiaire est qu'elle doit servir le pilotage du contrat. Le questionnement de la gouvernance, de la place des conseils citoyens et des habitants, de la mobilisation du droit commun et l'articulation des 3 piliers (Cohésion sociale ; Cadre de vie et renouvellement urbain ; Développement économique et emploi) a permis de montrer une grande satisfaction des partenaires et des habitants sur ces points :

- **Un pilotage structuré et une gouvernance partagée** associant les partenaires institutionnels (Etat, collectivités concernées), les autres partenaires (bailleurs, chambres consulaires, associations) et les habitants (conseils citoyens). Cette structuration a permis un partage des problématiques (réussite éducative, renouvellement urbain, économie et emploi, mobilité, logement, lutte contre les discriminations, etc.) et un arbitrage sur des difficultés ou des priorités, ainsi que le décloisonnement des logiques par une approche transversale et intégrée.
- **Une forte implication des acteurs et notamment des habitants** tout au long des 3 ans dans le cadre des conseils citoyens mis en œuvre dans chaque QPV (participation aux réunions techniques et de pilotage, démarche participative innovante dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de Chamiers et de l'Atelier Santé Ville).
- **Des politiques publiques qui ont réellement pris en compte les enjeux des quartiers** (pacte financier et fiscal de solidarité du Grand Périgueux, mesures d'exonération fiscale pour les entreprises, les commerces et le patrimoine des bailleurs, PLH, PGD, etc.).

Que pour conclure, cette évaluation aura permis de mettre en lumière à la fois les avancées significatives et les priorités « orphelines », peu ou pas engagées dans cette première période, afin de dégager la feuille de route pour 2019-2020.

Que celle-ci devra être formalisée au 1^{er} semestre 2019 et devrait faire l'objet d'un avenant à la convention de ville dont l'échéance pourrait être reportée de 2020 à 2022 (en attente de

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- prend acte du rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville 2015-2020 du Grand Périgueux ;
- autorise le Président à transmettre ce rapport aux partenaires signataires du contrat.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	1 8 JAN. 2019	Pour extrait conforme	1 8 JAN. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 8 JAN. 2019	Périgueux, le	1 8 JAN. 2019

Le Président
Jacques AUZOU

